

Modernisation de la réglementation des semences

Occasion pour l'ACPS de paver la voie au système canadien des semences

Juin 2021

Avec l'appui d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a entrepris le processus de modernisation du *Règlement sur les semences*. Autrement dit, il s'agit d'un examen exhaustif du *Règlement sur les semences* conçu pour rendre le système plus simple, plus convivial et davantage harmonisé avec les pratiques modernes et pour renforcer la protection des clients. Ce projet jettera les assises d'un solide système canadien des semences pour des années à venir.

Actuellement, les intervenants du secteur des semences collaborent en groupes de travail avec l'ACIA afin de définir la première ébauche d'options de changement. Au cours de l'hiver 2021-2022, l'ACIA s'adressera à tous les intervenants du secteur pour obtenir leur rétroaction à l'égard de ces options. Dans le but de faciliter le dialogue dès maintenant, l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) a élaboré des recommandations quant aux politiques et règlements qui doivent être modifiés.

Des discussions approfondies sur la modernisation de la réglementation avec des producteurs de semences, des sélectionneurs de végétaux, des conseillers provinciaux et des représentants d'entreprises ont donné lieu à une série de recommandations de l'ACPS axées sur :

- A. Leadership de l'industrie et un partenariat renouvelé avec le gouvernement
- B. Services numérisés
- C. Variétés
- D. Assurance de la qualité des semences
- E. Engagements de l'ACIA

Ces idées font partie du [Plan d'affaires d'ACPS 2.0](#) de 2021 qui décrit la vision de l'Association pour l'avenir du système de semences.

La vision de l'ACPS comprend un plus important rôle de leadership pour l'Association. Cela signifie qu'il faut travailler encore plus fort pour assurer une compréhension profonde de tous les points de vue des intervenants du domaine des semences, ce qui mène à des décisions qui profitent aux Canadiens. L'ACPS est prête à faire plus et à aider à fournir un système de semences de calibre mondial encore plus robuste.

Cet exposé présente les recommandations de l'ACPS concernant la réforme de la réglementation des semences et les raisons pour lesquelles elles sont importantes. Dans certains cas, les recommandations

représentent un changement; dans d'autres, elles maintiennent les aspects essentiels du système actuel. Dans un cas comme dans l'autre, ces idées se rapportent à tout le secteur agroalimentaire canadien, qui dépend d'un approvisionnement fiable de semences de grande qualité dont l'identité est assurée.

A. Renouveler le partenariat industrie-gouvernement

Au Canada, le système de semences est un modèle de réussite d'un partenariat industrie-gouvernement. Le fait de travailler ensemble depuis plus d'un siècle a créé un solide système assorti d'un niveau élevé de confiance tant au sein du gouvernement que de l'industrie. Au fil des ans, le gouvernement a mis cette confiance à profit, demandant à l'industrie de jouer un plus grand rôle. L'ACPS voit cette tendance se poursuivre là où la valeur du rôle continu du gouvernement dans le système de semences est cruciale. L'Association entrevoit le besoin continu à long terme pour la responsabilité et l'engagement permanents de l'ACIA. Le renouvellement du partenariat et l'habilitation d'un plus grand rôle de leadership de l'industrie n'ont rien à voir avec la déréglementation ou le retrait du gouvernement, mais concernent plutôt la mise à profit continue de cette confiance. Par conséquent, ces recommandations ont trait à ce que des parties précises devraient faire à l'avenir.

Recommandation A1 de l'ACPS : L'ACIA devrait continuer à être l'ultime responsable du programme de certification des semences.

Pourquoi est-ce important? Il incombe à l'ACIA d'administrer et de mettre en application la *Loi sur les semences* et d'autoriser les personnes compétentes à accomplir les activités qui donnent lieu à la certification officielle sous sa supervision. L'ACPS collabore avec le gouvernement depuis près de 120 ans pour exécuter un programme national d'assurance des variétés et de la qualité des semences. Le modèle fonctionne et il est essentiel à une économie agricole prospère. Pendant que l'industrie effectue la plus grande partie du travail au quotidien, la responsabilité du gouvernement garantit la confiance dans tout le système. C'est particulièrement pertinent dans un marché mondial. Lorsque des problèmes surviennent et exigent un dialogue entre gouvernements, le fait que le gouvernement canadien appuie le système a une valeur incalculable. Le programme de certification des semences du Canada devrait continuer de relever de l'ACIA.

Recommandation A2 de l'ACPS : Le pouvoir délégué de l'ACPS devrait être élargi de façon à inclure la certification des semences Fondation, Enregistrées et Certifiées.

Pourquoi est-ce important? L'ACPS est l'autorité réglementaire pour la certification des cultures de semences et les normes de pureté variétale de toutes les espèces, sauf les pommes de terre. L'ACPS est également chargée de certifier les semences Sélectionneur et Select, mais la certification des semences Fondation, Enregistrées et Certifiées relève actuellement de l'ACIA. Cela crée des inefficacités et des lacunes en termes de renseignements. L'ACPS est prête à assumer la responsabilité de la certification de toutes les semences sous la surveillance de l'ACIA. L'ACPS a prouvé qu'elle est à la hauteur de la tâche avec ses filiales bien établies, ses comités représentatifs, ses groupes de travail

propres à des cultures et son expérience dans l'établissement de normes de certification fondées sur la science. L'ACPS est l'organisme le plus efficace et efficient pour fournir ces services au nom du secteur. Les intervenants tireraient profit d'un guichet unique pour des services à l'égard de toutes les classes de semences.

Recommandation A3 de l'ACPS : Le Règlement sur les semences devrait reconnaître l'ACPS pour l'établissement des exigences techniques concernant la certification des semences au Canada.

Pourquoi est-ce important? Les avancées en génomique, en science des semences, en nouvelles cultures et technologies et en tendances du marché se produisent plus rapidement que ce à quoi les organes de réglementation gouvernementaux peuvent réagir. Les exigences en matière de certification des semences se doivent d'être suffisamment souples pour réagir à ces changements rapides. L'ACPS a élaboré et tenu à jour les exigences en matière de certification des semences Sélectionneur et Select ainsi que les exigences de certification des cultures de semences Fondation, Enregistrées et Certifiées. Il serait logique que l'ACPS se voit confier le pouvoir de réglementation pour établir les exigences techniques pour la certification des cultures de toutes les cultures agricoles au Canada, sauf les pommes de terre.

Les détails techniques relatifs à la certification des semences, y compris l'échantillonnage, les essais et l'étiquetage, peuvent être énoncés dans un document qui relèverait de l'ACPS. Ce document aurait l'effet d'un règlement, mais il serait plus facile de l'ajuster pour l'adapter aux changements technologiques et aux besoins des intervenants.

Assumer ce rôle signifie qu'il faut faire en sorte que tous les intérêts des intervenants du domaine des semences sont pris en compte, pas seulement ceux des producteurs de semences. L'ACPS est prête. Son Comité des services de réglementation compte déjà des représentants des producteurs de semences de tout le pays ainsi que des représentants d'entreprises de semences, d'analystes des semences et de l'ACIA. En outre, l'ACPS a mis sur pied des groupes de travail propres à des cultures qui fournissent des conseils d'experts et des personnes-ressources. À l'avenir, l'Association envisagerait en faire encore davantage – comme impliquer directement des groupes de producteurs – afin de s'assurer que tous les intervenants ont leur mot à dire dans les exigences en matière de certification des semences.

B. Services numérisés

Tous les aspects de l'économie canadienne, y compris l'agriculture, passe au numérique, et les semences n'y font pas exception. L'ACPS va dans ce sens depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, grâce à la plateforme *CertiSem* de l'Association, et aux applications logicielles connexes, les producteurs présentent leurs demandes en ligne, les inspecteurs de cultures de semences agréés (ICSA) ont accès aux descriptions des variétés et présentent leurs rapports d'inspection, et l'ACIA supervise et planifie ses activités de

seedgrowers.ca

Tel/Tél 613-236-0497
Fax/Télé 613-563-7855
Email/Courriel seeds@seedgrowers.ca

Mailing Address/Par la poste
P.O. Box/Case postale 8455
Ottawa, Ontario, Canada K1G 3T1

Courier Address/Par messagerie
21, rue Florence Street
Ottawa, Ontario, Canada K2P 0W6



surveillance. Au cours de la pandémie de la COVID-19, les investissements de l'ACPS dans la numérisation ont assuré une saison efficace d'inspection des cultures sans qu'aucun champ ne soit pas inspecté en 2020. Le fait d'élargir le système pour recueillir les données sur les semences certifiées – notamment la quantité et la quantité – pourrait accroître l'intégrité du système de certification des semences du Canada et créer de nouvelles possibilités pour les clients et l'organe de réglementation. Par exemple, la collecte de données des rapports d'analyse des semences pourrait offrir un système d'alerte rapide dans le cas de mauvaises herbes nouvelles et émergentes. L'analyse automatisée des impuretés relevées dans les inspections de cultures par rapport aux impuretés relevées dans les rapports d'analyse des semences pourrait aider à orienter les activités de surveillance des lots de semences axées sur le risque. En outre, rendre les renseignements sur la certification des semences plus faciles d'accès aux participants au système des semences est essentiel pour les aider à prendre les décisions les plus éclairées pour répondre aux besoins de leurs entreprises.

Enfin, lorsqu'il s'agit des données, la protection des renseignements personnels et la sécurité sont de la plus haute importance. L'ACPS travaille actuellement à la certification de tierces parties pour recueillir, stocker et analyser les données afin d'assurer la mise en place de pratiques exemplaires dans la protection des données des utilisateurs et garantir la confiance des clients.

Recommandation B1 de l'ACPS : Le système de certification des semences devrait être numérique de bout en bout afin de faciliter un accès à guichet unique aux services de réglementation des semences.

Pourquoi est-ce important? La numérisation est nécessaire pour fournir de façon efficace au secteur canadien des semences la traçabilité « de la ferme à l'assiette » à laquelle s'attendent de plus en plus de consommateurs. Les lacunes ou « boîtes noires » à n'importe quelle étape du processus entraînent une perte de cette transparence et de cette traçabilité. La numérisation facilitera le transfert et l'analyse des données afin d'alléger le fardeau administratif, de clarifier les tendances et de permettre à la chaîne de valeur de débloquer des occasions à valeur ajoutée. L'ACPS introduit son certificat de culture numérique en 2021. La numérisation d'autres registres de certification des semences, comme la déclaration de semence généalogique, réduira les coûts, améliorera la traçabilité, habilitera la transparence et procurera des occasions de traçabilité à valeur ajoutée pour les intervenants du secteur des semences et leurs clients. L'ACPS est dotée de cadres pour gérer la confidentialité des données, la façon dont les données sont utilisées, et pour prévenir la fraude.

C. Variétés

Au cours des 20 dernières années, plus de 2 000 variétés d'espèces agricoles ont été enregistrées pour la vente au Canada. Le développement d'un secteur du chanvre au Canada et une expansion considérable de la production de légumineuses dans l'Ouest canadien ont été rendus possibles uniquement en raison de la disponibilité de variétés adaptées au Canada. L'enregistrement des variétés et la certification des

seedgrowers.ca

Tel/Tél 613-236-0497
 Fax/Télé 613-563-7855
 Email/Courriel seeds@seedgrowers.ca

Mailing Address/Par la poste
 P.O. Box/Case postale 8455
 Ottawa, Ontario, Canada K1G 3T1

Courier Address/Par messagerie
 21, rue Florence Street
 Ottawa, Ontario, Canada K2P 0W6



semences ont joué des rôles importants pour s'assurer que les producteurs canadiens ont eu confiance dans les semences qu'ils ont choisies pour produire ces cultures.

Il existe une demande croissante pour une plus grande traçabilité et transparence dans le système de production alimentaire. Les consommateurs recherchent plus de renseignements sur les aliments qu'ils achètent, d'où ils proviennent et comment ils ont été produits. Les hésitations de certains consommateurs et marchés à l'égard de la biotechnologie végétale, le « verdissement » du marché, et d'autres tendances chez les consommateurs laissent croire qu'on s'attendra à plus de renseignements sur les variétés qui constituent l'approvisionnement alimentaire.

Recommandation C1 de l'ACPS : L'enregistrement des variétés devrait être maintenu et il devrait continuer à relever de l'ACIA

Pourquoi est-ce important? L'enregistrement des variétés est un élément fondamental du système de semences et de culture robuste et résilient du Canada. L'évaluation, la reconnaissance et la surveillance officielles de l'identité variétale sont essentielles à une production de cultures transparente et à valeur ajoutée. Les exigences pour la traçabilité et la transparence augmentent partout dans la chaîne de valeur ainsi qu'à l'échelle internationale, et nous estimons que l'enregistrement des variétés est un élément clé de la réponse à ces exigences. L'ACIA devrait continuer d'être l'autorité ultime de l'enregistrement des variétés. La phytogénétique novatrice est très prometteuse, mais cette promesse ne se réalisera pas sans la confiance des consommateurs dans ces nouveaux produits. Qu'il s'agisse des semences, de l'énergie ou de la santé publique, les citoyens canadiens ont confiance en des organismes gouvernementaux indépendants et transparents et l'ACIA devrait continuer de jouer ce rôle important.

Recommandation C2 de l'ACPS : L'annexe III du Règlement sur les semences devrait être intégrée par renvoi et mise à jour, l'ACIA en étant l'autorité responsable.

Pourquoi est-ce important? L'Annexe III dresse la liste des espèces qui sont assujetties à l'enregistrement des variétés. Les nombreuses nouvelles cultures des 30 dernières années (par exemple, chanvre, soja alimentaire, quinoa, pois chiche) n'ont pas été ajoutées à l'annexe III. D'autres (par exemple, maïs, soja alimentaire, graminées à gazon, avoine fourragère) ont été exemptées de l'enregistrement des variétés en 1997. Depuis, un système morcelé s'est créé pour la vérification de l'admissibilité à la certification de nouvelles variétés. Pendant que l'ACIA vérifie l'admissibilité à la certification des variétés assujetties à l'enregistrement, l'ACPS fait de même pour les variétés exemptées de l'enregistrement au moyen de la Demande d'admissibilité à la certification des variétés (Formulaire 300). Il n'y a aucun avantage d'avoir deux systèmes parallèles, d'autant plus que l'ACPS ne dispose pas de l'expertise scientifique et du soutien de laboratoires de l'ACIA. Puisque l'ACIA est l'ultime responsable de la certification variétale des semences au Canada, elle devrait également être responsable de la reconnaissance officielle de l'identité variétale.

Recommandation C3 de l'ACPS : Les exigences actuelles relatives à l'utilisation des noms de variétés devraient être maintenues.

Pourquoi est-ce important? Un des éléments fondamentaux du système de semences du Canada est l'exigence relative aux noms des variétés. Au Canada, si la semence est vendue en fonction de son nom, elle doit être certifiée – offrant ainsi aux agriculteurs, transformateurs, producteurs et autres consommateurs un point de vue transparent quant à ce qu'ils achètent, produisent et utilisent en réalité. Tout cela est conforme à la pratique internationale en vigueur et certains autres pays vont encore plus loin, comme aux États-Unis et au Royaume-Uni, où seules les semences certifiées peuvent être vendues.

Permettre la vente de semences non certifiées selon le nom de la variété ou permettre la vente de cette même semence sous des noms différents pourrait nuire sérieusement à la transparence et à la confiance dans le système que le Canada a bâti au cours du dernier siècle.

La politique actuelle du Canada « Une variété, un nom » nivelle les règles du jeu entre les petites exploitations canadiennes et les grandes multinationales. Assurer un système dans lequel tout le monde peut être en juste concurrence est à l'avantage de tous. L'actuel système canadien est inclusif, juste et favorise l'innovation nationale. Cela devrait demeurer ainsi.

Recommandation C4 de l'ACPS : L'ACPS devrait administrer la plateforme des profils de variétés à l'appui d'une transparence améliorée pour le système agroalimentaire.

Pourquoi est-ce important? Le Canada a besoin d'un guichet unique pour les renseignements sur toutes les variétés produites, le statut des OGM, les renseignements sur l'édition génomique, les caractères principaux et plus encore. L'ACPS dispose déjà de milliers de descriptions de variétés à des fins de certification des cultures de semences. Il est maintenant temps d'aller plus loin et de donner un accès facile aux renseignements sur les variétés, y compris les données d'acceptation du marché, le statut de la protection des obtentions végétales, les exigences en matière d'intendance ou de durabilité et d'autres précieux renseignements pour les producteurs et les consommateurs. L'ACPS souhaite collaborer avec Semences Canada et d'autres partenaires intéressés à la mise en œuvre d'une plateforme des profils de variétés, tout en protégeant rigoureusement les renseignements commerciaux confidentiels. Le marché exige la transparence et le secteur doit la fournir. La transparence et les renseignements accessibles d'une source officiellement reconnue sont essentiels pour faciliter le commerce. À l'avenir, les clients étrangers exigeront l'accès aux renseignements sur les variétés que produit le Canada.

La politique du Canada « Une variété, un nom », conjuguée à la plateforme des profils de variétés, offrirait une transparence inégalée et établirait la confiance dans la chaîne de valeur de la production de cultures du Canada.

seedgrowers.ca

Tel/Tél 613-236-0497
Fax/Télé 613-563-7855
Email/Courriel seeds@seedgrowers.ca

Mailing Address/Par la poste
P.O. Box/Case postale 8455
Ottawa, Ontario, Canada K1G 3T1

Courier Address/Par messagerie
21, rue Florence Street
Ottawa, Ontario, Canada K2P 0W6



D. Assurance de la qualité des semences

Le cadre actuel d'établissements semenciers agréés (ESA) et de laboratoires d'analyse des semences accrédités est l'assise du système d'assurance de la qualité des semences du Canada pour la certification des semences et leur importation. Toutefois, la semence non généalogique (de catégorie commune) n'est pas assujettie aux mêmes exigences. En outre, la nécessité de créer et de tenir des registres, une composante fondamentale de l'assurance de la qualité, ne s'applique qu'à la certification et aux importations de semences et non pas à la semence non certifiée canadienne. Il en résulte un risque accru pour le consommateur au niveau de la qualité. D'importantes décisions doivent être prises relativement à la façon dont la semence de catégorie commune interagit avec le reste du système. Pour mettre cela au clair, cela fait référence à la vente commerciale de semences de catégorie commune et **non pas** de semences conservées à la ferme.

Outre les justifications précises ci-dessous, une approche améliorée de la réglementation des semences de catégorie commune ainsi que de leur gestion fera en sorte que les détenteurs des droits de propriété intellectuelle sont compensés équitablement. Toutes les personnes œuvrant dans le système souhaitent un modèle de financement durable pour la création de nouvelles variétés, et la vente de semences de catégorie commune de variétés protégées ne devrait pas rester incontestée.

Recommandation D1 de l'ACPS : La partie IV du Règlement sur les semences devrait être intégrée par renvoi.

Pourquoi est-ce important? La partie IV consiste en des règlements sur l'agrément d'établissements et l'agrément des exploitants d'établissements aux fins de la certification des semences. Ces exigences devraient être intégrées par renvoi et établies par un cadre de consultation habilité par l'ACPS à l'échelle du secteur à titre de pouvoir délégué pour exécuter le programme de certification des semences. Cela offrirait une souplesse additionnelle et permettrait des options novatrices pour la surveillance du système résultant de la numérisation et d'autres technologies émergentes.

L'ACPS collaborerait étroitement avec l'ACIA et Semences Canada (étant donné son rôle de surveillance des établissements semenciers agréés et des laboratoires d'analyse agréés) afin d'explorer les options pour concevoir le système de semences de prochaine génération, y compris la détermination de la responsabilité pour la mise en application de la partie IV. L'ACPS envisage en outre de travailler plus étroitement avec les producteurs de cultures puisqu'ils sont les bénéficiaires essentiels du système de semences et dont les points de vue seront précieux pour faire avancer les changements.

Recommandation D2 de l'ACPS : Les semences de catégorie commune de céréales, légumineuses et oléagineux devraient être assujetties à une réglementation renforcée et satisfaire aux normes minimales de pureté et de germination.

seedgrowers.ca

Tel/Tél 613-236-0497
Fax/Télé 613-563-7855
Email/Courriel seeds@seedgrowers.ca

Mailing Address/Par la poste
P.O. Box/Case postale 8455
Ottawa, Ontario, Canada K1G 3T1

Courier Address/Par messagerie
21, rue Florence Street
Ottawa, Ontario, Canada K2P 0W6



Pourquoi est-ce important? Aujourd'hui, les semences de catégorie commerciale de céréales et de légumineuses ne sont pas assujetties à une surveillance régulière ou à une application uniforme de la réglementation. Les fourrages sont échantillonnés de façon plus uniforme et analysés selon des méthodes standard reconnues, mais pas les céréales et les légumineuses. Il existe plusieurs solutions possibles avec les outils de surveillance modernisés, y compris utiliser un modèle semblable aux ESA avec inspection et surveillance.

L'ACPS propose que les semences communes devraient être soit échantillonnées, analysées et classées comme on le fait pour la semence généalogique, soit, comme solution de rechange, être vendues uniquement par des personnes connues de l'organe de réglementation, mais sans un nom de catégorie. La difficulté est d'obtenir le consensus nécessaire pour décider de l'option de réglementation appropriée pour la semence commune afin de mettre un terme à l'ambiguïté et d'aller de l'avant.

Recommandation D3 de l'ACPS : La semence commune d'espèces agricoles à petites graines devrait être échantillonnée, analysée et classée par des personnes autorisées à le faire, comme c'est le cas actuellement pour la semence généalogique.

Pourquoi est-ce important? La semence de catégorie commune d'espèces agricoles à petites graines est ensemencée à grande échelle dans diverses conditions de croissance. Il s'agit d'un risque particulier pour l'introduction et la prolifération de mauvaises herbes. Par conséquent, la semence commune de graminées fourragères et de légumineuses devrait être assujettie à une norme plus élevée de production et de surveillance.

Une grande partie de cette semence est déjà traitée par des ESA, et l'actuel *Règlement sur les semences* précise qu'elle doit être analysée par un laboratoire reconnu. Toutefois, il n'y a aucune exigence concernant la tenue de registres ou la conservation d'échantillons à moins qu'un ESA n'ait traité la semence. La semence commune d'espèces agricoles à petites graines devrait être assujettie à des contrôles de qualité semblables à ceux utilisés pour la semence généalogique.

E. Engagements de l'ACIA

Comme on l'a indiqué plus tôt, l'ACPS reconnaît un rôle important pour le gouvernement dans le futur système de semences. L'ACPS s'occupant davantage de l'administration au quotidien du système de certification, l'ACIA peut concentrer ses ressources sur des aspects de plus grande valeur et là où le gouvernement se trouve dans une position unique pour avoir une incidence positive.

Recommandation E1 de l'ACPS : L'ACIA devrait accroître ses investissements dans le soutien scientifique du Programme des semences, poursuivre son engagement envers les organisations internationales

seedgrowers.ca

Tel/Tél 613-236-0497
Fax/Télé 613-563-7855
Email/Courriel seeds@seedgrowers.ca

Mailing Address/Par la poste
P.O. Box/Case postale 8455
Ottawa, Ontario, Canada K1G 3T1

Courier Address/Par messagerie
21, rue Florence Street
Ottawa, Ontario, Canada K2P 0W6



d'élaboration de normes et s'engager envers la planification de la relève de manière à s'assurer que les ressources humaines appropriées et adéquates sont disponibles.

Pourquoi est-ce important? Rester au fait de l'évolution de la science est plus difficile et important que jamais, de nouvelles technologies arrivant sur le marché de plus en plus vite. L'ACIA dispose de ressources uniques. La vérification de l'identité variétale au laboratoire Fallowfield à Ottawa appuie le programme de certification variétal des semences. Le laboratoire du Centre de la science et de la technologie des semences de Saskatoon est essentiel à l'élaboration et à la tenue à jour de méthodes d'analyse des semences et au renforcement de la capacité du secteur privé, y compris l'identification des graines de mauvaises herbes nuisibles. On encourage l'ACIA à continuer d'investir dans ces domaines et d'explorer les possibilités d'inclure les renseignements biochimiques et moléculaires dans la définition de variétés et la détermination de l'identité variétale. Nous souhaitons tous que le Canada continue d'être un chef de file dans la mise en œuvre de nouvelles technologies.

L'engagement international – discuter et coordonner avec d'autres gouvernements – est un rôle essentiel du gouvernement fédéral. Ce dernier joue également un rôle déterminant dans l'assurance de l'accès aux marchés internationaux pour les producteurs canadiens. La présence de l'ACIA au sein d'organisations internationales d'élaboration des normes (notamment l'Association internationale d'essais de semences, l'Association of Official Seed Analysts, les Systèmes de semences de l'OCDE, l'Association of Official Seed Certifying Agencies et l'American Association of Official Seed Control Officials) a une forte incidence. L'ACPS souhaite voir le gouvernement demeurer engagé sur la scène internationale au profit du secteur des semences et de toute l'agriculture canadienne.

Enfin, tout système ne repose que sur les gens qui y travaillent. L'ACIA dispose d'une équipe très performante qui exécute le Programme des semences. L'ACPS reconnaît l'importance de ces personnes à l'appui du système et souhaite voir le Programme des semences doté de façon appropriée à long terme.

Conclusion

La mission de l'ACPS est de faire avancer le secteur des semences et, avec ses partenaires, de fournir et de promouvoir un système de certification des semences souple, adapté et rentable à l'appui de l'agriculture canadienne. Toutefois, le cadre de réglementation des semences du Canada est complexe et parfois pas très bien compris. Le temps est venu de discuter avec nos collègues de ce à quoi doit ressembler un système de semences moderne pour le Canada. Qu'est-ce qui fonctionne? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas? Il est important de se rappeler qu'un système de semences robuste et résilient est essentiel pour tous les Canadiens.

N'hésitez pas à communiquer avec l'ACPS au numéro (613) 236-0497 ou à l'adresse communications@seedgrowers.ca si vous avez des questions ou des préoccupations.

seedgrowers.ca

Tel/Tél 613-236-0497
Fax/Télé 613-563-7855
Email/Courriel seeds@seedgrowers.ca

Mailing Address/Par la poste
P.O. Box/Case postale 8455
Ottawa, Ontario, Canada K1G 3T1

Courier Address/Par messagerie
21, rue Florence Street
Ottawa, Ontario, Canada K2P 0W6

